

# 1 Je complète mon dossier de demande de retraite

## Je vérifie ma carrière

À l'aide de votre Relevé de situation de compte individuel retraite, vérifiez votre carrière Ircantec.

Si vous constatez des erreurs ou des oublis :

- demandez à l'employeur concerné de procéder aux éventuelles modifications auprès de l'Ircantec,
- cochez « non » à la question « Êtes-vous d'accord avec ce document ? » dans le cadre D de la demande de retraite.

Obtenez un récapitulatif de l'ensemble de votre carrière en demandant un Relevé de Situation Individuelle (RSI) depuis votre espace personnel sur [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr), rubrique « Demander Mon Relevé de Situation Individuelle ».

## Je précise les conditions de mon départ à la retraite

Pour bénéficier de votre retraite Ircantec, vous devez répondre à certaines conditions :

- avoir cessé de cotiser à l'Ircantec pour les fonctions électives d'une même catégorie de mandat,
- satisfaire à des conditions d'âge et/ou de durée d'assurance auprès des régimes de base.

Selon votre situation, vous pourrez bénéficier d'une retraite à taux plein ou d'une retraite à taux réduit. Pour plus d'information, consultez notre site [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

# 2 J'envoie mon dossier de demande de retraite

Une fois votre dossier **complété, signé et accompagné des justificatifs demandés**, vous devez l'envoyer à l'Ircantec dans les 4 à 6 mois précédant votre date de départ à la retraite.

# 3 L'Ircantec traite ma demande de retraite

## Comment savoir si l'Ircantec a reçu ma demande ?

Dès l'enregistrement de votre dossier, vous recevrez un accusé de réception.

## Comment savoir si l'Ircantec a traité ma demande ?

Lorsque votre dossier sera traité par l'Ircantec, vous recevrez un titre de retraite par catégorie de mandat (cf page 2).

Retrouvez les différentes catégories de mandats électifs sur : [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

# TITRE DE RETRAITE

## Vous recevez ce document, votre retraite Ircantec est calculée

Vos **numéros de Sécurité sociale** et de **contrat Ircantec** permettent de vous identifier, ils vous seront demandés lors de tout contact.

**Retraite** : elle vous est versée au titre de votre ou de vos mandat(s) électif(s).

**Type de retraite** : il s'agit d'un droit personnel car votre retraite est calculée en fonction de vos droits acquis durant votre ou vos mandat(s) électif(s).

**Taux** : le taux plein correspond à 100%. Le taux peut être inférieur si vous avez demandé votre retraite à taux réduit.

### TITRE DE RETRAITE Élu communal

Numéro de Sécurité sociale	: 2 XX XX XX XXX XXX XX
Numéro de contrat de retraite Ircantec	: REXXXXXXXXXXX
Bénéficiaire	: XXXX XXXXXX
Type de retraite	: Droit personnel Élu
Point de départ de votre retraite	: jour mois année
Taux	: 100 %
Détail des points acquis	: XXXX
Carrière : XXXX	
Taux de majoration pour 3 enfants	: 10 %
Total des points acquis	: XXXX
Nombre de points de majoration pour enfants	: XXXX
Total des points payables	: XXXX
Périodicité de versement	: XXXX
Valeur du point ou salaire de référence	: X,XXXXX €
Soit un montant <u>annuel brut</u> estimé de	: XXXX,XX €

**Détail des points acquis** : les points sont liés à l'exercice de votre ou vos mandat(s) électif(s).

**Total des points payables** : il correspond au nombre de points acquis et à d'éventuelles majorations.

#### Périodicité de versement de votre retraite

: elle est déterminée en fonction de votre nombre de points payables. Elle est réglementaire et ne peut être modifiée.

- À partir de 3000 points : allocation mensuelle,
- de 1000 à 2999 points : allocation trimestrielle,
- de 300 à 999 points : allocation annuelle,

En dessous de 300 points un capital unique est versé. Il solde vos droits pour le contrat concerné.

**Valeur du point** : c'est celle en vigueur au moment du calcul de votre retraite.

**Salaire de référence** : c'est celui de l'année précédant la date de liquidation. Il est utilisé uniquement pour les retraites dont le nombre de points est inférieur à 300.

**Montant annuel brut** : ce montant est calculé pour une année entière. La première année, il sera proratisé en fonction du point de départ de votre retraite. Il pourra éventuellement être diminué :

- des prélèvements sociaux (au regard de votre situation fiscale),
- et/ou des cotisations rétroactives,
- et/ou du prélèvement à la source.

Angers, le jour mois année

La Directrice  
Hélène Gerbet

## 4 Je bénéficie d'une retraite

Je souhaite :

- connaître la date de mes paiements
- consulter et imprimer mes attestations de paiements
- consulter et imprimer mes attestations fiscales
- consulter et imprimer mes titres de retraite
- demander un dossier au Fonds social et suivre ma demande

→ Je consulte mes données et/ou je télécharge les documents via mon espace personnel sur [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

- mettre à jour mes coordonnées personnelles (adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone)
- modifier mes coordonnées bancaires via FranceConnect

→ Je mets à jour mes coordonnées via mon espace personnel sur [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)

- mettre à jour mon état civil

→ J'envoie un courrier avec un justificatif à l'adresse ci-contre :

**Ircantec**  
**24 rue Louis Gain**  
**49939 Angers Cedex 9**

- contacter l'Ircantec

→ J'obtiens les coordonnées de l'Ircantec via mon espace personnel sur [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)



### ■ Sur le site de l'Ircantec, Ariane, aide virtuelle

Ariane vous assiste 24h/24h et 7j/7 et répond à vos questions. N'hésitez pas à la solliciter !



Vous avez une tablette ou un Smartphone ?  
Flashez ce code



 Chaîne Ircantec

 Suivre @Ircantec

Une gestion  
certifiée AFAQ ISO 9001

